

DOLLEREN FLASH

Dépôt légal E26/84 du 10 février 1984



Village que j'aime

80 ANS

LIBÉRATION

DE DOLLEREN

Commémoration de la libération dimanche 24 novembre 2024, messe, inauguration de plaque commémorative, défilé, véhicules militaire, pompiers, jsp, apéritif offert par la commune. Buvette et tartes flambées.



AVIS DE RECHERCHE

Comme chaque année nous cherchons des sapins à installer dans le village pour les fêtes de Noël.

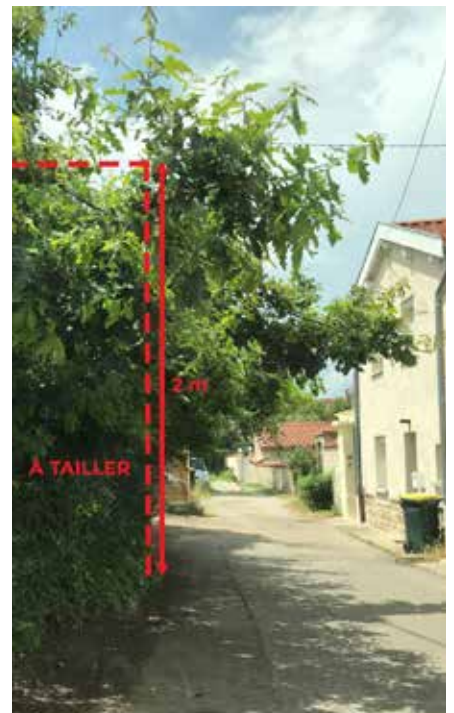
Quelques critères : l'arbre doit faire entre six et sept mètres. La silhouette devra être équilibrée, sa parure dense.

L'abattage et le transport seront pris en charge par la commune.

Si vous pensez détenir un tel arbre, et que vous souhaitez vous en débarrasser, vous pouvez nous contacter en Mairie. D'avance merci !



**HAIES,
encore du travail !**



Cette année,
on passera à l'heure d'hiver
**dimanche 27 octobre
2024.**

1 heure
de sommeil en +



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

L'agent communal procédera aux relevés des compteurs d'eau du 21 au 25 octobre 2024.
En cas d'absence, un document sera déposé dans votre boîte aux lettres afin de nous notifier votre index.



Ce document est à renvoyer par mail :
dolleren.mairie@gmail.com ou dans la boîte aux lettres de la mairie.
Vous pouvez également nous envoyer directement la photo de votre compteur par mail.

Intervention de l'entreprise EMT au réservoir, coupure d'eau ou risque de baisse de pression le mercredi 23 octobre 2024 de 9 h à 11 h.



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de
Dolleren-Oberbruck-Rimbach vous invite à son

REPAS D'AUTOMNE

Le Dimanche 27 octobre 2024
Au foyer communal d'Oberbruck à 11h30

Menu :

Potage

Sürlawerla et Spaetzle
(ou émincé de volaille)

Fromage

Dessert et café

Réservation avant le 20/10/2024, Sous réserve de places disponibles.
Réservation en groupe possible.



Nom : _____

Tarif adultes : 20€

Sürlawerla Xpers. / Emincé Xpers.

Tarif enfants (-12 ans) : 12€

Sürlawerla Xpers. / Emincé Xpers.

Total €

Règlement par
chèque au moment
de la réservation.

**Les prix n'incluent
pas les boissons.**

Frédéric HENNEMANN : 0612259108 / 2 rue de la Neumatt à Dolleren
Régis BEHRA : 0674945612 / 9 rue du Château à Oberbruck



Afin de financer **les projets des enfants des écoles de Rimbach, d'Oberbruck, de Sewen et de Dolleren**, nous organisons une vente de Choucroute en partenariat avec la boucherie « Chez Hubert » d'Oberbruck et la choucrouterie « Claude » de Chavannes-sur-l'Etang.

Pack Choucroute pour 4-5 personnes, emballé sous vide avec une date limite de consommation de 3 semaines, livré le 16 ou 23 novembre comprenant :

- ✓ 1 kg de choucroute crue en petit seau
- ✓ 1.2kg de viande : collet fumé, tranches de lard, viennoises, saucisses Montbéliard

Prix : 20€ le Pack Choucroute

Chèque à établir à l'ordre de **USEP RPI les abeilles Haute vallée de la Doller**
Merci pour votre soutien !

Les parents d'élèves en collaboration avec les enseignant(e)s



CALENDRIERS DES POMPIERS



Les pompiers passeront
dans tous les foyers,
le week-end des 16 et 17 novembre 2024.
Merci de leur faire un bon accueil.



TAILLE SUR LE DOMAINE PUBLIC

RAPPEL

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

– Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5 0 du Code de la voirie routière).

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom ni l'éclairage public.

– Au-dessus d'un chemin rural (article R 161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.



La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Suite à une plainte du SMICTOM, concernant le difficile passage du camion poubelle, la mairie va se rapprocher des propriétaires concernés et de ceux ne respectent pas les (autres) règles édictées ci-dessus.



la Citrouille en fête

ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
ET ARTISANS DE MASEVAUX ET
DE LA VALLÉE DE LA DOLLER



19
et
20
2024

O
C
T
O
B
R
E



Décorations en ville

Marché Artisanal

Animations pour enfants

Dimanche midi, Repas sous
chapiteau avec orchestre

AVEC LA PARTICIPATION DE DOLLEREN
— et du Club des Sports —



SUIVEZ NOUS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK

